

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 4 novembre 2024 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de madame Cindy Ouellette et monsieur Carl Lemire (2024/11) :

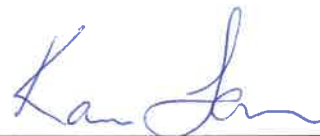
Demande de madame Cindy Ouellette et monsieur Carl Lemire, concernant l'immeuble situé au 327, rue Saint-Louis sur le lot 4 905 643 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la régularisation de la construction d'un abri rattaché au garage isolé existant ayant une superficie de 28,62 mètres carrés portant ainsi la superficie totale du bâtiment accessoire à 91,39 mètres carrés contrairement aux 75 mètres carrés prescrits à l'article 7.2.3 a) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. Demande de monsieur Gilles Desrochers (2024/12) :

Demande de monsieur Gilles Desrochers, concernant l'immeuble situé au 272, rue Saint-Louis sur le lot 4 905 883 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'une résidence isolée comportant un étage ayant une marge arrière de 5 mètres contrairement aux 7 mètres prescrits à l'article 5.3.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit à la séance du conseil du 4 novembre 2024 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 4 novembre 2024.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 16^e jour du mois d'octobre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière